

Décision portant nomination de Mme Caroline VOUILLAC-MENDOZA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 11A004DSI portant création de l'unité mixte n° 5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN) et nommant M. Erwan BEZARD en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ ;

Considérant que Mme Caroline VOUILLAC-MENDOZA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Aquitaine du 15 au 16 juin 2005 et du 27 au 28 juin 2005,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Caroline VOUILLAC-MENDOZA, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN) – Bât. 1A, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Mme Caroline VOUILLAC-MENDOZA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Caroline VOUILLAC-MENDOZA est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 16 septembre 2013

Le directeur de l'unité
Erwan BEZARD

Visa du délégué régional du CNRS
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux Segalen
Manuel TUNON de LARA